

MAIRIE DE SAINT MICHEL DE LANES

2 Place de la Mairie
11 410 - Saint Michel de Lanès
Tél/ Fax :04.68.60.30,87

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
SEANCE du 11 septembre 2015 - Délibération n° 19/2015**

Objet: Avis d'appel public à la concurrence - Travaux d'urbanisation RD 625

L'an deux mille quinze et le onze septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Saint Michel de Lanès sous la présidence de Thierry LEGUEVAQUES.

Étaient présents : Mr Henri PRADALIER, Mme Jacqueline SOTO, Mr Olivier PERCHERON, Mme Isabelle BARRIENTOS, Mme Nancy RAHM, Mr Alain RIVIERE, Mr GRANIER Jean Marie, Mme BORDENEUVE Elodie.

Absents excusés : Mr Michel RAZAT, Mr BARRIE Hervé.

Secrétaire de séance : Mr RIVIERE Alain

Date de convocation : 4 septembre 2015

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'urbanisation de la route départementale 625. Il énonce les caractéristiques essentielles de ce programme qui se décompose en trois tranches, l'opération de travaux n'est pas allotie.

Il indique que le coût prévisionnel des travaux est estimé à 530 643 € HT.

Il précise que la consultation sera lancée selon la procédure de l'appel d'offres ouvert définie à l'article 33 du Code des Marchés Publics (CMP) et en procédure adaptée selon les dispositions des articles 28 et 118 du Code Des Marchés Publics applicables par décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006.

Selon l'article L2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, la délibération chargeant le Maire de souscrire un marché peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de marché. Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Mr le Maire à lancer la procédure et à signer le marché avec le titulaire qui sera retenu par la commission d'appel d'offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE**

- d'autoriser à engager la procédure du marché public,
- de recourir à un avis d'appel public à la concurrence,
- d'autoriser Mr le Maire à signer le(s) marché(s).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,

Thierry LEGUEVAQUES

